

# Des Thématiques Nationales pour valoriser les hébergements



## **HEBERGEMENTS DE CHARME**

Gîtes, chambres d'hôtes ou City Break, représentent l'offre haut de gamme des Gîtes de France. Ils font l'objet d'une sélection par l'agence Départementale puis d'une visite. Ils sont mis en avant sur le site Internet départemental et national Gîtes de France. Ces hébergements sont au minimum classés 3 épis. Ils présentent un caractère particulièrement remarquable du fait de leur architecture, de leur aménagement, de leur environnement et de la qualité des prestations.

Des équipements de loisirs complémentaires seront appréciés comme une piscine, un tennis, un spa....

[www.gites-de-france-charme.com](http://www.gites-de-france-charme.com)

## **HEBERGEMENTS A LA FERME**

Cette qualification est réservée aux hébergements situés sur une exploitation agricole ou viticole. Le propriétaire s'engage à faire découvrir son activité, il proposera une visite de son exploitation, une dégustation des produits.

[www.gites-de-france-rhone.com](http://www.gites-de-france-rhone.com)

## HEBERGEMENTS BEBE CALIN

Certains propriétaires proposent des équipements spécifiques pour l'accueil des jeunes enfants. A disposition : lit bébé, chaise haute, baignoire enfant, matelas à langer.



## ECOGITES

Ces hébergements répondent à des exigences strictes en matière de prise en compte globale de l'environnement, ils témoignent de la pratique d'un tourisme responsable : économies d'énergie, utilisation d'énergies renouvelables (bois, soleil...), meilleure gestion des ressources en eau, tri sélectif, gestion des déchets, intégration au site, utilisation de matériaux locaux et sains.



[www.ecogite.fr](http://www.ecogite.fr)

## AUTRES THEMATIQUES



Avec des cahiers de charges spécifiques : Accueil motards, cyclistes, randonneurs, équestre, bien être, écogestes, gîtes au jardin, hébergements insolites...

## TOURISME ET HANDICAP

Ce label permet de qualifier les hébergements répondant aux conditions d'accueil des personnes en situation de handicap. Il prend en compte les 4 déficiences : motrice, visuelle, auditive et mentale. Les demandes de label sont centralisées au niveau d'Auvergne Rhône-Alpes.

